



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°757) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE HAMPTON, A MADAME LOUISE TORRES, A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-21-385 EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Madame Louisa TORRES, domiciliée, 90 avenue Aubert – 94300 Vincennes, de s'exercer seule aux percussions dans la salle Hampton, les 13 et 20 novembre, 4 et 11 décembre 2021 et 15 et 29 janvier 2022 de 11 h à 12 h et le lundi 10 janvier 2022 de 20 h à 21 h,

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Louisa TORRES, domiciliée, 90 avenue Aubert – 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 70 € T.T.C. (soixante-dix euros), afin de s'exercer seule aux percussions dans la salle Hampton, les 13 et 20 novembre, 4 et 11 décembre 2021 et 15 et 29 janvier 2022 de 11 h à 12 h et le lundi 10 janvier 2022 de 20 h à 21h.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211104-lmc1H9012H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/11/2021 Date de Publication : 04/11/2021
